

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CDPSF-06

Le CDPSF propose une nouvelle formation sur la gouvernance et la conformité.

BLAINVILLE, le 21 mars 2018 – À la suite de la publication par l’Autorité des marchés financiers (AMF) du guide sur la gouvernance et la conformité le 08 mars dernier, le CDPSF propose une nouvelle formation sur la gouvernance et la conformité. Appelée à devenir une formation de référence essentielle pour l’ensemble des professionnels en services financiers, celle-ci détaillera le cadre réglementaire, les attentes ainsi que les bonnes pratiques encouragées par l’AMF en matière de gouvernance et de conformité. Elle sera offerte en ligne prochainement via la plateforme de formation du CDPSF, le Conseil en Direct.

« Cette formation vient d’être reconnue par l’Institut québécois de planification financière. La Chambre de la Sécurité financière nous a également mentionné qu’elle allait nous confirmer son accréditation d’ici quelques jours », mentionne Mario Grégoire, Président et chef de la direction du CDPSF.

« La conformité a changé de nature. L’environnement dans lequel évoluent les professionnels en services financiers les contraint à maîtriser un nombre croissant de techniques et de réglementations, avec des impacts structurants sur leurs opérations et des sanctions de plus en plus lourdes en cas de manquement. Le CDPSF encourage tous les professionnels en services financiers à adopter une approche proactive en matière de conformité et à reconnaître la valeur d’un programme efficace. Investir dans la conformité c’est non seulement renforcer son activité, mais aussi ancrer sa pratique sur des valeurs communes qui permettront de créer une meilleure confiance envers le public », dit Mario Grégoire.

« Aujourd’hui, le seul véritable baromètre dans notre profession, c’est la confiance. Dans le contexte réglementaire actuel, notre profession se doit donc de soutenir les démarches du régulateur en matière de conformité, surtout quand celles-ci permettent à la fois de valoriser notre profession et de favoriser la protection des consommateurs », conclut Mario Grégoire.

À propos du CDPSF

Le Conseil des professionnels des services financiers (le Conseil) est un organisme sans but lucratif dont la mission est de réunir tous les professionnels des services financiers. La mission du Conseil est de fournir à ses membres des services et un soutien sur mesure, de promouvoir leurs intérêts collectifs, de promouvoir leur profession et de renforcer les liens de confiance et de solidarité professionnelle. Pour plus d’informations: www.cdpsf.com

-30-

Renseignements et demandes d’entrevue :

Conseil des professionnels en services financiers

Communications du Conseil

1-844-304-9909 / communications@cdpsf.com